

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 3 avril 2018, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Hélène Beaudesne, directrice des Services juridiques et greffière

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 18-187

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance, avec le retrait du point 22 : « Ressources humaines – Secrétaire à la Direction générale – Autorisation à combler le poste ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-188

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 18-189

Comité de parrainage–Sûreté du Québec – Remplacement de représentant

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-566 adoptée le 20 novembre 2017, suite à l'élection générale du 5 novembre 2017, pour confirmer les représentants du Conseil auprès des divers comités et organismes, telle que modifiée par la résolution numéro 17-644 adoptée le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la nomination au sein du Comité de parrainage – Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil nomme la conseillère Linda Roy pour siéger au sein du Comité de parrainage – Sûreté du Québec, en remplacement de la conseillère Annie Pelletier.

La résolution numéro 17-566 est modifiée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-190

Emprise ferroviaire du Canadien National – Sécurité – Demande de la Ville

CONSIDÉRANT que de nombreuses percées ont été constatées dans les clôtures protégeant l'emprise ferroviaire du Canadien National, entre la rue Girouard Ouest et le boulevard Choquette;

CONSIDÉRANT que plusieurs piétons, dont des jeunes citoyens, traversent ou flânent sur les voies ferrées, à leurs risques et périls;

CONSIDÉRANT que cette situation est fort préoccupante et commande une intervention rapide pour éviter des risques d'accidents ou de décès;

CONSIDÉRANT que la protection de l'emprise ferroviaire relève du Canadien National;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe demande au Canadien National de procéder à une inspection rapide des clôtures protégeant son emprise ferroviaire sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, entre la rue Girouard Ouest et le boulevard Choquette, et d'effectuer les réparations qui s'imposent dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-191

Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

CONSIDÉRANT que l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Annie Pelletier



Et résolu que le Conseil proclame la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus*, afin de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'importance de ce don de vie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-192

Mois de la Jonquille – Proclamation

CONSIDÉRANT qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la Jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil décrète le mois d'avril « Mois de la Jonquille » et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-193

Services bancaires – Appel d'offres – Autorisation

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour les services bancaires de la Ville viendra à échéance le 31 mai 2018;



CONSIDÉRANT que l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet au conseil municipal de choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, dans le cadre de l'octroi de contrats;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des finances en date du 23 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que, dans le cadre du renouvellement du contrat pour les services bancaires, le Conseil opte pour l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres et par conséquent, il approuve la grille de pondération et d'évaluation, telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-194

Approbation des comptes

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 16 mars 2018 au 29 mars 2018 comme suit :

1) Fonds d'administration	3 045 445,63 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	1 881 147,09 \$
TOTAL :	4 926 592,72 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-195

Desserte en égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest – Services professionnels en laboratoire – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en laboratoire pour le contrôle de qualité et des matériaux, dans le cadre des travaux de desserte en égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest, entre les numéros 4410 et 5420 et autres travaux divers;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 28 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil mandate les Laboratoires de la Montérégie inc., pour les services professionnels en laboratoire pour le contrôle de qualité et des matériaux, dans le cadre des travaux de desserte en égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest, entre les numéros 4410 et 5420 et autres travaux divers.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.



Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont calculés sur la base de prix unitaire et sont estimés à un montant maximal de 41 919,89 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 21 mars 2018.

Le présent contrat est conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec les Laboratoires de la Montérégie inc. pour donner application au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-196

Usine de filtration – Mise aux normes et réservoir d'eau potable – Services professionnels en laboratoire – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en laboratoire pour le contrôle de qualité et des matériaux dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration et de la construction d'une réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 29 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil mandate les Laboratoires de la Montérégie inc., pour les services professionnels en laboratoire pour le contrôle de qualité et des matériaux dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration et de la construction d'une réserve d'eau potable.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont calculés sur la base de prix unitaire et sont estimés à un montant maximal de 68 559,59 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 28 mars 2018.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec les Laboratoires de la Montérégie inc. pour donner application au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-197

Station de pompage de l'Église – Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-111 adoptée à la séance du 6 mars 2017 par laquelle le Conseil a autorisé la firme Consumaj inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation et autorisation, le projet pour la reconstruction de la station de pompage de l'Église et de son refoulement;



CONSIDÉRANT la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans sa lettre datée du 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que, dans le cadre du projet de reconstruction de la station de pompage de l'Église et de son refoulement, la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage à ce qui suit :

- 1) Transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- 2) Mettre en œuvre et effectuer le programme de suivi du nouveau poste de pompage, puis transmettre les résultats de suivi au MDDELCC;
- 3) Respecter les exigences de débordement PFD5 (5 débordements acceptés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) pour la station de pompage de l'Église;
- 4) Effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage et du trop-plein (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et à retourner les fiches révisées au MDDELCC.

La résolution numéro 17-111 est modifiée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-198

Plan de gestion des débordements – Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-32 adoptée le 1^{er} février 2016 par laquelle la Ville de Saint-Hyacinthe s'est engagée à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement aux signataires dudit bilan annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe autorise le directeur du Service du génie, l'ingénieur municipal ou encore l'ingénieur de projets, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le bilan annuel mis à jour des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements.

La résolution numéro 16-32 est modifiée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-199

Centre culturel Humania Assurance – Programme d'accessibilité – Approbation



CONSIDÉRANT que le Centre culturel Humania Assurance a été inauguré en 2014 et qu'il compte une salle multifonctionnelle permettant d'y accueillir tous les types d'événements;

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes a été adoptée en vertu de la résolution numéro 16-586 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les organismes culturels reconnus dans le cadre de ladite politique ont des budgets limités;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'instaurer un programme d'accessibilité, afin d'encourager le développement d'événements spéciaux par les organismes culturels du Centre culturel Humania Assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil approuve le programme d'accessibilité au Centre culturel Humania Assurance, tel que soumis en annexe du rapport préparé par la conseillère en développement culturel en date du 21 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-200

Course des rêves – Fermeture de rues

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que, dans le cadre de la 2^e édition de la « Course des rêves », organisée par l'organisme Jeunes en santé, qui doit se tenir le samedi 2 juin 2018, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes, entre 8 h 45 et 10 heures :

- 1) La rue Desranleau Est, entre les avenues Lussier et Bourque;
- 2) L'avenue Bourque, entre les rues Desranleau Est et Cayouette;
- 3) La rue Cayouette, entre les avenues Bourque et Lussier;
- 4) La rue Lussier, entre les rues Cayouette et Desranleau Est.

Par conséquent, madame Élisabeth Caron, régisseuse aux événements, est autorisée à signer l'entente de services à intervenir avec le comité organisateur de la « Course des rêves » et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-201

Parade de l'école Saint-Thomas-d'Aquin – Fermeture de rues

Il est proposé par Linda Roy
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que, dans le cadre de la « Parade de l'école Saint-Thomas-d'Aquin », qui doit se tenir le vendredi 15 juin 2018, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes, entre 16 heures et 17 heures :



- 1) L'avenue Poulin, entre la cour d'école Saint-Thomas-d'Aquin et la rue des Semailles;
- 2) La rue de la Verdure, entre les avenues Poulin et Harpin;
- 3) L'avenue Harpin, entre les rues de la Verdure et des Semailles;
- 4) La rue des Semailles, entre les avenues Harpin et Poulin.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-202

La Route sans fin – Droit de passage – Autorisation

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil autorise le passage de la 14^e édition de l'événement « La Route sans fin » sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, le samedi 9 juin 2018.

Les convois de cyclistes, 200 jeunes et une équipe élite, en provenance du boulevard Laurier Ouest, emprunteront les boulevards Choquette et Laframboise, entre 11 h 30 et 12 h 30.

De plus, madame Élisabeth Caron, régisseuse aux événements, est autorisée à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-203

Ressources humaines – Opérateur à la plateforme de maturation – Nomination

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil procède à la nomination de monsieur Michaël Bazinet au poste d'opérateur à la plateforme de maturation au Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation et ce, en date du 9 avril 2018, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de préposé au Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics devenant vacant suite à la nomination de monsieur Bazinet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-204

Ressources humaines – Opérateur « B » au Département voirie – Promotion

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil procède à la promotion de monsieur Patrick Gadbois au poste de chef d'équipe au Département voirie du Service des travaux publics et ce, en date du 9 avril 2018, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.



Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de préposé au Département voirie du Service des travaux publics devenant vacant suite à la promotion de monsieur Gadbois.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-205

Ressources humaines – Directeur du Service de l’urbanisme – Autorisation à combler le poste

Il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil autorise le directeur des ressources humaines à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de directeur du Service de l’urbanisme, lequel est devenu vacant le 30 mars 2018, suite au départ de la titulaire de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-206

Matériel d’aqueduc et d’égouts – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de matériel d’aqueduc et d’égouts;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l’approvisionnement en date du 28 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de matériel d’aqueduc et d’égouts.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 161 680,10 \$, taxes incluses, pour les items des sections 1, 2 et 3.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

La Conseillère Linda Roy quitte à ce moment-ci (19 h 20).

Résolution 18-207

Piscine Laurier, plage urbaine – Abris solaires – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture, la livraison et l’installation d’abris solaires pour la plage urbaine de la piscine Laurier;



CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 30 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil octroie à Techsport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'abris solaires pour la plage urbaine de la piscine Laurier.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 44 450,81 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Techsport inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

La Conseillère Linda Roy revient à ce moment-ci (19 h 21).

Résolution 18-208

Planage de chaussées en enrobés bitumineux – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 30 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil octroie à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux pour l'année 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 159 657,51 \$, taxes incluses, pour les lots #1 et #2.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pavages Maska inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-209

Entretien des surfaces engazonnées, secteur 2 – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des surfaces engazonnées, secteur 2, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 26 mars 2018;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie à monsieur Daniel Morier, faisant affaires sous la raison sociale Daniel Morier Paysagiste enr., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien des surfaces engazonnées, secteur 2, pour l'année 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 44 521,31 \$, taxes incluses.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour une deuxième année, soit l'année 2019, moyennant un prix unitaire estimé à un coût total de 45 316,33 \$, taxes incluses.

La Ville confirmera par écrit l'exercice de cette option, tel que prévu au devis.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Daniel Morier, faisant affaires sous la raison sociale Daniel Morier Paysagiste enr.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-210

Entretien des surfaces engazonnées, secteur 3 – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des surfaces engazonnées, secteur 3, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 28 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil octroie à monsieur Daniel Morier, faisant affaires sous la raison sociale de Daniel Morier Paysagiste enr., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien des surfaces engazonnées, secteur 3, pour l'année 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 43 964,72 \$, taxes incluses.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour une deuxième année, soit l'année 2019, moyennant un prix unitaire estimé au même coût total de 43 964,72 \$, taxes incluses.

La Ville confirmera par écrit l'exercice de cette option, tel que prévu au devis.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Daniel Morier, faisant affaires sous la raison sociale de Daniel Morier Paysagiste enr.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-211

Levée de fossés secteur ouest – Rejet de soumission



CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur ouest, pour l'année 2018 et en option 2019;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépasse largement l'estimé budgétaire pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil rejette la seule soumission reçue pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur ouest, pour l'année 2018 et en option l'année 2019, et n'octroie aucun contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-212

Travaux d'abattage d'arbres – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 27 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil octroie à monsieur Éric Lévesque, faisant affaires sous la raison sociale de « Le Gars des arbres », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2018, incluant également des travaux d'essouchage.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 74 888,97 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par monsieur Éric Lévesque, faisant affaires sous la raison sociale de « Le Gars des arbres ».

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-213

Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations

CONSIDÉRANT les demandes de réfection, d'affichage et de construction reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Claire Gagné



Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de remplacement du revêtement de toiture des lucarnes, des tourelles et du toit principal du bâtiment sis aux 1175-1195, rue Girouard Ouest et 684-690, avenue Sainte-Marie;
- 2) Le projet d'abattage d'un orme localisé dans la cour avant de l'édifice sis au 975, avenue du Palais et de remplacement de celui-ci;
- 3) Le projet de remplacement de deux enseignes d'identification au mur du bâtiment sis au 975, avenue du Palais;
- 4) Le projet de rénovation extérieure, soit l'ajout d'une nouvelle issue sur la façade avant du bâtiment principal sis aux 875-895, avenue Laframboise;
- 5) Le projet d'installation de deux enseignes d'identification au mur et de six vinyles autocollants en vitrine pour la clinique dentaire Le Sommet sise au 2080, rue Saint-Pierre Ouest;
- 6) Le projet d'agrandissement de l'entreprise Biovet sise au 4375, avenue Beaudry, incluant les travaux d'agrandissement du stationnement, d'abattage d'arbres et de remplacement de ceux-ci;
- 7) Le projet de démolition et de reconstruction d'un enclos d'entreposage extérieur annexé à l'atelier de soudure de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA) – Campus de Saint-Hyacinthe sis au 3230, rue Sicotte;
- 8) Le projet d'abattage de deux arbres, soit un érable rouge et un frêne localisés dans les cours avant et latérale ouest (gauche) au 2340, rue Bobby-Hachey;
- 9) Le projet de construction d'une résidence bifamiliale isolée de type cottage au 5345, rue des Seigneurs Ouest, incluant la modification apportée par le recul de la limite avant de la résidence; le paragraphe 10 de la résolution 17-593 est modifié en conséquence.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-214

Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 7300 Choquette

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 240 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permet le remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour un projet particulier pour la propriété située au 7300, boulevard Choquette, qui vise à ce qu'une partie du bâtiment soit occupée par l'usage "autres fonctions préventives et activités connexes" (#6729), soit un point de service pour les contrôleurs routiers de la SAAQ pour une superficie de plancher approximative de 450 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté fait partie du groupe d'usages « Institution III » (Équipement desservant la population de la région), alors que cet usage est interdit dans la zone d'utilisation industrielle 3095-I-21;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est actuellement occupé au complet par l'usage "autres services gouvernementaux" (#6799) soit par Hydro-Québec et que cet usage est dérogatoire au règlement actuellement en vigueur pour la zone 3095-I-21;



CONSIDÉRANT que la propriétaire souhaite maximiser l'utilisation de son immeuble en louant une partie à la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution soumis à la séance du 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution soumis à la séance du 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil, conformément au règlement numéro 240, accorde la délivrance d'un permis permettant le remplacement d'un usage dérogatoire, pour l'occupation d'une partie du bâtiment par l'usage "autres fonctions préventives et activités connexes" (#6729), soit un point de service pour les contrôleurs routiers de la SAAQ devant occuper une superficie de plancher approximative de 450 mètres carrés dans le bâtiment situé au 7300, boulevard Choquette (lots numéros 1 967 816 et 4 349 318), alors que le règlement numéro 350 ne permet pas le groupe d'usages « Institution III » (Équipement desservant la population de la région), dans la zone d'utilisation industrielle 3095-I-21.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

L'usage "autres fonctions préventives et activités connexes" (#6729)", soit un point de service pour contrôleurs routiers de la SAAQ, sur une superficie de plancher approximative de 450 mètres carrés, sera confirmé au 7300, boulevard Choquette.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-215

Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 17240 Grand rang Saint-François

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 240 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permet le remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour un projet particulier pour la propriété située au 17240, Grand rang Saint-François, qui vise la transformation complète de l'immeuble en aménageant quatre logements au rez-de-chaussée et trois logements au sous-sol;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté fait partie du groupe d'usages « Résidence XIV » (7 à 8 logements isolés), alors que cet usage est interdit dans la zone d'utilisation résidentielle 9004-H-01;

CONSIDÉRANT que le bâtiment était occupé par une salle de réception et un logement;

CONSIDÉRANT que la salle de réception est définitivement fermée et que les propriétaires souhaitent réutiliser toute la superficie du bâtiment pour y aménager un nombre total de sept logements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution soumis à la séance du 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution soumis à la séance du 19 mars 2018;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la Conseil, conformément au règlement numéro 240, accorde la délivrance d'un permis permettant le remplacement d'un usage dérogatoire d'une salle de réception et d'un logement, par un immeuble de sept logements, dont quatre logements au rez-de-chaussée et trois logements au sous-sol, pour le bâtiment situé au 17240, Grand rang Saint-François (lot numéro 6 102 525), alors que le règlement numéro 350 ne permet pas le groupe d'usages « Résidence XIV » (7 à 8 logements isolés), dans la zone d'utilisation résidentielle 9004-H-01.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

L'usage « Résidence XIV » (7 à 8 logements isolés) sera confirmé au 17240, Grand rang Saint-François pour un nombre total de sept logements.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-216

Adoption du projet de règlement numéro 1600-215 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 1600-215 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Mailhot, Saint-Louis et Coulonge et aux rues Derome, Turcot et Sicotte.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 18-12

Règlement numéro 1600-215 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

La Conseillère Stéphanie Messier donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-215 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Mailhot, Saint-Louis et Coulonge et aux rues Derome, Turcot et Sicotte.

Résolution 18-217

Adoption du règlement numéro 350-85 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 350-85 modifiant le règlement numéro 350 afin :



- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation commerciale 4047-C-03, l'usage "service de remplacement de pièces et d'accessoires automobiles" (#6415) du groupe d'usages "Commerce VII" (Commerce de gros non structurant);
- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation industrielle 3086-I-11, l'usage "récupération et triage du papier" (#4871) du groupe d'usages "Industrie II" (Industrie à incidences moyennes à fortes) et l'usage "autres centre de services sociaux" (#6539) du groupe d'usages "Institution II" (Équipement desservant la Ville) à titre d'usage complémentaire à l'intérieur d'une industrie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-218

Adoption du règlement numéro 527-1 modifiant le règlement numéro 527 décrétant un Programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur centre-ville

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 527-1 modifiant le règlement numéro 527 décrétant un Programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur centre-ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-219

Lot 6 194 645 (rue Morison) – Jean-Marie Lemaire et Lyne Gauthier – Vente par la Ville

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 20 mars 2018;

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de vente soumis par Me François Deslandes, notaire, en date du 7 mars 2018.

Par cet acte, la Ville vend à monsieur Jean-Marie Lemaire et à Madame Lyne Gauthier le lot numéro 6 194 645, au cadastre du Québec, d'une superficie de 64,6 mètres carrés, sur la rue Morison, pour un prix de 8 100 \$, avant taxes.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité



Documents déposés

Le Conseil prend acte du dépôt des avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :

- Restaurant Zibo St-Hyacinthe au 1305, rue Daniel-Johnson Ouest;
- Bar Shaker – Saint-Hyacinthe au 3200, avenue Cusson.

Résolution 18-220

Levée de la séance

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité